

Groupe des Etats d'Afrique  
des Caraïbes et du Pacifique  
(Groupe ACP)



African, Caribbean and  
Pacific Group of States  
(ACP Group)

Avenue Georges Henri 451  
1200 Bruxelles

Téléphone : +32-2-743 06 00  
Fax : +32-2-735 55 73 - +32-2-732 94 70  
E-mail : [info@acp.int](mailto:info@acp.int)  
Website : [www.acp.int](http://www.acp.int)

**ACP/84/097/17 [PW/mjb]**

*Département du Développement Durable  
Economique et Commerce*

## NOTE VERBALE

Le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique présente ses compliments aux ambassades et missions ACP, et a l'honneur de leur transmettre ci-joint le résultat final de la 5<sup>e</sup> réunion des ministres ACP en charge de la Pêche et de l'aquaculture qui s'est tenue à Nassau, aux Bahamas, du 18 au 21 septembre 2017.

- Déclaration de Ministres ACP en charge de la Pêche et de l'aquaculture [ACP/84/096/17 Final]; et
- Rapport de la réunion des haut fonctionnaires ACP en charge de la Pêche et de l'aquaculture [ACP/84/095/17 Rév.1]

Le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique saisit cette occasion pour renouveler aux ambassades et missions ACP, l'assurance de sa très haute considération.

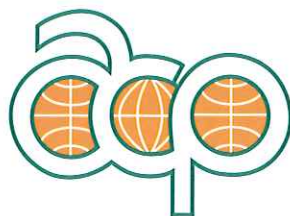
*Li*



**Bruxelles, le 16 octobre 2017**

**Aux ambassades, missions ACP**

Groupe des Etats d'Afrique  
des Caraïbes et du Pacifique  
(Groupe ACP)



African, Caribbean and  
Pacific Group of States  
(ACP Group)

REFERENCE **ACP/84/096/17 FINAL** *du*  
*Département du Développement économique*  
*durable et du Commerce*

**Nassau, 21 septembre 2017**

## **5<sup>E</sup> REUNION DES MINISTRES ACP EN CHARGE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

**NASSAU, BAHAMAS, 20 – 21 SEPTEMBRE 2017**

### **DECLARATION**

**5<sup>E</sup> REUNION DES MINISTRES ACP EN CHARGE DE LA PECHE  
ET DE L'AQUACULTURE  
NASSAU, BAHAMAS 21-22 SEPTEMBRE 2017**

**DECLARATION**

---

*Vers un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte du  
développement à l'horizon 2030*

**Préambule**

**Nous, Ministres ACP en charge de la Pêche et de l'Aquaculture réunis à Nassau, aux Bahamas, les 20 et 21 septembre 2017 ;**

**Réitérant** le rôle important que jouent la pêche et l'aquaculture pour la création d'emplois ainsi que pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens d'existence, et les recettes dans les Etats ACP ;

**Convaincus** du fort potentiel de croissance de la contribution globale de la pêche et de l'aquaculture au développement social et économique de nos pays, et reconnaissant également que le poisson et les produits de la pêche continuent de figurer parmi les produits de base alimentaires les plus échangés dans le commerce des pays ACP ;

**Reconnaissant** les engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement, tels que formulés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations Unies, en particulier l'Objectif 14 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable ;

**Considérant** les diverses initiatives nationales et régionales qui font progresser, à des degrés divers, la mise en œuvre des priorités du Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture ;

**Reconnaissant** la complexité croissante de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), dans la mesure où les opérateurs illégaux sont systématiquement liés à d'autres activités criminelles graves telles que la contrefaçon, la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants et autres activités de contrebande ;

**Préoccupés** par les conséquences économiques et sociales néfastes de la pêche INN pour les Etats ACP et notant en particulier, que les pertes de recettes annuelles résultant de ce seul phénomène dépassent un milliard d'euros pour les Etats d'Afrique de l'Ouest et 140 millions d'euros pour les pays insulaires du Pacifique. Par ailleurs, la pêche INN compromet les efforts de gestion de la pêche, provoque la surpêche et détruit les habitats de pêche et les écosystèmes, entraînant des effets négatifs sur les options de moyens d'existence, les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés qui dépendent de la pêche ;

**Préoccupés** par les effets négatifs actuels et prévus du changement climatique, de l'acidification des océans et du réchauffement des eaux, ainsi que les effets de l'assèchement ou de la variation fréquente du niveau des cours et plans d'eaux sur la durabilité des stocks halieutiques et les écosystèmes, et également sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens d'existence et le bien-être des communautés de pêche et d'aquaculteurs ;

**Reconnaissant** que les activités anthropogéniques ont contribué à la dégradation des océans, des plans d'eau intérieurs et des écosystèmes qui y sont liés en raison, entre autres, de la surpêche, de la pollution et du changement climatique ;

**Notant en particulier** que certains Etats ACP ont acquis une expérience et une capacité considérables en matière de développement de l'économie bleue ;

**Conscients** du rôle important que la pêche artisanale joue dans le développement socio-économique, l'alimentation et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos pays, et relevant en outre que la pêche artisanale emploie plus de 90 pour cent des pêcheurs et des travailleurs de la pêche dans le monde, dont près de la moitié sont des femmes ;

**Reconnaissant** que des défis majeurs continuent de limiter la production durable de la pêche et de l'aquaculture et le commerce des produits liés à la pêche, notamment le coût élevé des intrants tels que les aliments, l'énergie et le financement qui constitue un obstacle de taille au développement d'une aquaculture durable ;

**Considérant** le contexte politique en évolution, qui a une influence directe sur le développement durable de la pêche et de l'aquaculture, tel que l'accord historique obtenu à la COP 21 sur la lutte contre le changement climatique et l'accord de la FAO sur les mesures de l'Etat du port ;

**Notant** l'information dressant l'état des lieux actuel des négociations en cours à l'OMC sur les règles relatives aux subventions à la pêche ;

**Affirmons** notre engagement à accroître la contribution de la pêche et de l'aquaculture au développement économique et social de nos pays en prenant des mesures, et notamment :

### **Concernant les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture**

**Réaffirmons** l'importance que revêt le Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture pour promouvoir la mise en œuvre d'actions cohérentes en vue du développement durable de la pêche et de l'aquaculture. **Soulignons en outre** la nécessité de partenariats renforcés et de nouvelles possibilités de financement ;

**Nous engageons** à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue de favoriser la mise en œuvre de mesures visant à soutenir le partage d'expériences réussies et des enseignements tirés au vu des avancées tangibles réalisées par certains Etats membres en matière de gestion durable de la pêche et de développement de l'aquaculture et invitons le Secrétariat ACP à prendre des mesures à cet effet ;

### **Concernant le combat et l'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**

**Engageons** à renforcer les mesures destinées à décourager et à enrayer les activités de pêche illicite qui minent et violent les mesures de conservation et de gestion de la pêche établies aux niveaux national, régional et international. **Appelons également** les partenaires de développement à appuyer les initiatives de renforcement des capacités, la mise au point et le transfert de technologie afin d'accroître l'efficacité des dispositifs de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application répondant aux besoins locaux des Etats ACP ;

**Soulignons** la nécessité urgente d'actualiser les cadres juridiques nationaux afin de prendre en compte tous les aspects requis pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN, y compris l'adaptation des cadres législatifs nationaux aux obligations résultant des accords internationaux et régionaux pertinents, permettant une flexibilité suffisante pour améliorer la conformité aux mesures obligatoires en matière de conservation et de gestion de la pêche ;

**Encourageons** les actions destinées à renforcer et à appuyer les mécanismes de coopération régionale des Etats ACP visant à lutter contre la pêche INN et, en particulier, à améliorer l'échange d'informations et de bonnes pratiques, les programmes communs de surveillance et la mise en œuvre de systèmes régionaux d'observation/d'inspection harmonisés ;

**Poursuivons** la mise en œuvre de mesures commerciales contre la pêche INN, qui peuvent être prescrites au plan multilatéral par diverses organisations régionales de gestion de la pêche et, de façon unilatérale, par les Etats des marchés d'exportation ;

**Chercherons** à améliorer l'efficacité des mesures fondées sur le marché pour lutter contre la pêche INN, en adoptant les Directives volontaires de la FAO sur les systèmes de documentation des captures ;

**Nous engageons** à mettre en place un dispositif de traçabilité simple, efficace et vérifiable destiné à contrecarrer le commerce des produits issus de la pêche INN à travers les chaînes de valeur ciblées de la pêche ;

## **Concernant la gestion efficace de la pêche : assurer l'utilisation durable à long terme des ressources de la pêche**

**Appelons** les partenaires au développement à apporter leur appui à nos efforts pour mettre en œuvre les mesures de renforcement des capacités institutionnelles nécessaires pour améliorer la disponibilité en temps voulu des données sur la pêche, y compris à travers le renforcement des systèmes nationaux d'information sur les données et la coopération régionale ;

**Appelons également** les Etats à intensifier leurs efforts pour gérer les capacités de pêche des flottes nationales afin d'assurer la compatibilité avec les possibilités de pêche existantes à la lumière des informations fournies par les avis scientifiques disponibles ;

**Encourageons** les Etats à abandonner les politiques de libre accès et à adopter progressivement une meilleure gouvernance de la propriété foncière, comme préconisé dans les Directives volontaires de la FAO sur la gouvernance des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts. Dans ce contexte, l'enregistrement des navires de petite taille constitue une première étape nécessaire qui sous-tend la mise en œuvre des mécanismes d'autorisation de pêche ;

**Encourageons** la conception et la mise en œuvre de plans de gestion à long terme pour les ressources halieutiques essentielles afin, entre autres, de conserver la productivité élevée des stocks et, pour les stocks surexploités, de prendre des mesures conduisant à la reconstitution des pêcheries le plus rapidement possible. Pour les stocks transfrontaliers, chevauchants et migrateurs partagés entre Etats, des plans de gestion seront élaborés en coopération entre les Etats concernés. En outre, les mesures contenues dans les plans de gestion devront être mises en œuvre comme prévu, et ces plans devront être exécutés sous réserve d'évaluations intermédiaires régulières destinées à vérifier leur pertinence et leur efficacité ;

**Invitons** les Etats et les partenaires au développement à redoubler d'efforts pour évaluer les répercussions du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture, et à élaborer et mettre en œuvre des mesures permettant d'améliorer la résilience et la durabilité des stocks de poissons des eaux intérieures et maritimes et des écosystèmes ;

**Appelons également** les Etats à incorporer les approches en matière de gestion de risques de catastrophe dans les plans de gestion de la pêche afin d'éviter les pertes humaines et de réduire au minimum les dommages subis par les communautés de pêcheurs en raison des aléas climatiques tels que les ouragans, les inondations et les sécheresses ;

**Demandons** que le Secrétariat ACP soit activement impliqué dans les enceintes pertinentes pour contribuer à la recherche de solution au problème du changement des lignes de référence dû à l'élévation du niveau de la mer, qui n'avait pas été évoqué lors de la réunion des Etats parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), compte tenu en particulier des effets de l'élévation du niveau de la mer sur les frontières maritimes des Etats ACP et des conséquences néfastes potentielles sur la taille des zones de pêche relevant de la juridiction nationale ;

**Encourageons et appuyons** les initiatives destinées à renforcer la gouvernance à travers la participation des parties prenantes, la responsabilité et la transparence, en vue d'améliorer la qualité et la crédibilité du processus décisionnel ;

### **Concernant l'économie bleue : optimiser les avantages tirés de la pêche et de l'aquaculture**

**Réaffirmons** que les activités économiques fondées sur l'océan détiennent la clé de la croissance inclusive durable de nombreux Etats ACP, et font partie intégrante des moyens de subsistance des peuples, du bien-être social et culturel, en particulier des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des Etats côtiers de faible altitude ;

**Accueillons avec satisfaction** l'approche de l'économie bleue et **soulignons** qu'elle doit à la fois être ancrée dans l'amélioration des avantages économiques et réduire au minimum les impacts sur l'écosystème, afin de garantir que toutes les activités de développement économique sont durables sur le plan de l'environnement ;

**Notons** que les Etats ACP du Pacifique font valoir avec succès les droits des Etats côtiers concernant les ressources halieutiques partagées par le biais du « Vessel Day Scheme », et nous félicitons de cette approche qui garantit des avantages équitables et durables ;

**Appelons à adopter** une approche coordonnée du développement de l'économie bleue, en encourageant notamment le dialogue et la coordination à travers la mise en place de plateformes intersectorielles appropriées entre les organismes publics, le secteur privé, la société civile et les communautés locales ;

**Encourageons** le renforcement des initiatives de coopération technique visant à partager les expériences et les enseignements tirés ;

**Soulignons également** l'urgente nécessité d'un renforcement des capacités et d'échange d'expériences entre les Etats ACP, et appelons les partenaires de développement internationaux à contribuer à la transformation de l'économie océanique des Etats ACP ;

**Accueillons** avec satisfaction l'Initiative croissance bleue du Groupe ACP pour la pêche et l'aquaculture et nous engageons à rechercher activement des mécanismes de financement novateurs qui peuvent être mobilisés afin de soutenir le développement de l'économie bleue qui permet de renforcer le développement durable ;

## **Concernant la pêche artisanale : garantir l'accès aux ressources et aux marchés**

**Nous engageons** à accroître nos efforts pour élaborer des politiques prenant en compte les bonnes pratiques promues par les Directives de la FAO sur la pêche artisanale ; les interventions peuvent inclure des mesures juridiques et politiques destinées à améliorer l'accès aux ressources pour la pêche artisanale, la mise en œuvre d'initiatives de cogestion et l'application des plans de gestion des zones côtières et des eaux intérieures visant à prévenir la destruction des habitats dans les zones de pêche ;

**Nous encourageons** la mise en œuvre de mécanismes de cogestion des ressources de pêche en partenariat avec les communautés de pêche, ceci pouvant impliquer le transfert des responsabilités et obligations de certains Etats en matière de gestion vers ces communautés. Dans de telles circonstances, les ressources humaines et financières nécessaires devront être apportées aux communautés engagées dans la cogestion, conformément à nos conditions et à nos capacités spécifiques ;

**Encourageons** les partenariats visant à soutenir l'investissement, y compris pour le développement des infrastructures afin de faciliter la croissance du sous-secteur de la pêche artisanale tout en améliorant les conditions de travail, entre autres, à travers le renforcement de la valeur ajoutée et la réduction des pertes post-capture ;

**Appelons à** des mesures accrues de renforcement des capacités en faveur des acteurs de la chaîne de valeur et au développement des infrastructures en vue d'assurer la conformité des produits de la pêche artisanale aux normes sanitaires des principaux marchés mondiaux ;

## **Concernant les subventions à la pêche**

**Réitérons** nos vives préoccupations concernant la situation actuelle de la pêche de capture tout en reconnaissant qu'au moins un tiers des stocks halieutiques évalués sont censés être dans un état de surpêche, comme indiqué dans le Rapport 2016 de la FAO sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture ;

**Nous reconnaissons** qu'une faible gouvernance, y compris des subventions détournées au secteur de la pêche, figure parmi les facteurs ayant contribué à l'accumulation de capacités de pêche excessives qui compromettent les capacités régénératives naturelles des stocks halieutiques à offrir des rendements élevés à long terme, entraînant un risque pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de nombreux pays qui en dépendent ;



**Appuyons** les efforts que déploie le Groupe ACP dans son engagement constructif lors des discussions visant à promouvoir et à défendre les intérêts et préoccupations de ses Etats membres dans tout résultat qui interviendra à l'OMC sur les règles en matière de subventions à la pêche. A cet égard, insistons sur le fait que tout accord acceptable doit préserver la marge de manœuvre et de flexibilité des Etats ACP pour développer leur secteur de pêche naissant et en croissance, et répondre aux préoccupations de leurs communautés pratiquant la pêche artisanale, de subsistance et à petite échelle ;

### **Concernant le développement de l'aquaculture**

**Soulignons** que l'aquaculture est l'un des secteurs de production alimentaire qui croît le plus rapidement au niveau mondial, et qui pourrait combler le déficit d'approvisionnement dû à la baisse de production de la pêche de capture et à l'augmentation de la population. Bien que la production aquacole mondiale ait atteint 106 millions de tonnes, 76,6 millions de tonnes d'animaux aquatiques et 29,4 millions de tonnes de plantes aquatiques, augmentant à un taux annuel moyen de 6,6 pour cent depuis 1995, notons avec préoccupation que la contribution des pays ACP à la production mondiale reste très faible ;

**Confirmons** notre engagement à collaborer entre nous et avec les partenaires internationaux afin de réduire les coûts des principaux intrants, en vue d'améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'aquaculture dans les Etats ACP ;

**Réaffirmons** notre engagement à renforcer la production aquacole dans nos pays, y compris les activités à grande et à petite échelle, en créant notamment un environnement politique propice et en améliorant les systèmes de production aquacole, y compris les systèmes d'alimentation, d'ensemencement et de prestation de conseils, et à apporter un soutien aux investissements du secteur privé dans les entreprises de l'aquaculture ;

**Insistons** sur la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud triangulaire en vue de promouvoir le développement de l'aquaculture et de la pêche, et appelons par conséquent à la création de partenariats renforcés, en particulier pour la mise en œuvre des initiatives favorisant le transfert de technologie et d'autres pratiques aquacoles réussies, au bénéfice de nos pays ;

**Encourageons particulièrement** les initiatives de recherche/développement visant à mettre au point des aliments aquacoles de qualité peu coûteux à partir d'ingrédients locaux à prix abordable, étant donné le coût élevé des aliments importés destinés à l'aquaculture et des semences ;

**Encourageons également** la conception et la mise en œuvre de plans de gestion à long terme pour le développement de l'aquaculture durable, sur la base d'une approche écosystémique et de précaution ;

**Invitons** les Etats ACP à explorer, avec les entités nationales et régionales, en collaboration avec les partenaires internationaux, la mise en place de solutions durables de gestion des risques, compte tenu des répercussions des fréquents événements météorologiques liés au changement climatique sur les entreprises du secteur de l'aquaculture ;

**Invitons également** le Secrétariat ACP à élaborer un mécanisme destiné à aider les Etats à s'approvisionner en stocks de géniteurs de qualité afin d'améliorer les semences aquacoles dans les pays ACP.

## **CONCLUSION**

**Continuerons** à respecter nos engagements passés visant à assurer le développement durable de la pêche et de l'aquaculture à travers la mise en œuvre du Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture, compte tenu de sa pertinence pour promouvoir la mise en œuvre de l'Objectif 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

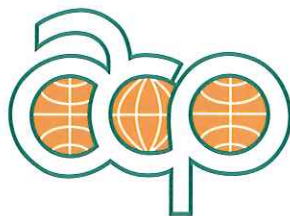
**Soulignons** l'urgente nécessité d'intensifier les efforts pour mobiliser les ressources financières, accélérer le transfert de technologie et renforcer les capacités institutionnelle et humaine afin de promouvoir le développement durable de l'aquaculture, la conservation, la gestion et le développement durable de la pêche, la lutte contre la pêche INN, la pêche artisanale durable et la réalisation de la croissance bleue des Etats ACP ; nous invitons les partenaires au développement et le Secrétariat ACP à accorder une attention prioritaire à cette question ;

**Approuvons** l'Initiative croissance bleue du Groupe ACP, qui peut constituer un puissant catalyseur pour le développement de l'économie bleue au profit des Etats membres ACP, et demandons donc au Secrétaire général ACP de collaborer avec d'autres partenaires au développement pour faire en sorte que des actions concrètes soient mises en œuvre dans nos pays ;

**Approuvons par ailleurs** l'offre du gouvernement des Samoa d'accueillir la 6<sup>e</sup> réunion des Ministres ACP en charge de la pêche et de l'agriculture, qui est prévue en 2019.

---

Groupe des Etats d'Afrique  
des Caraïbes et du Pacifique  
(Groupe ACP)



African, Caribbean and  
Pacific Group of States  
(ACP Group)

REFERENCE **ACP/84/095/17 Rév.1**  
*Département du Développement durable  
et du Commerce*

**Nassau, le 19 septembre 2017**

**RAPPORT DE LA REUNION DES  
HAUTS FONCTIONNAIRES ACP EN CHARGE  
DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

**NASSAU, BAHAMAS, 18-19 SEPTEMBRE 2017**

## Introduction

1. Les Hauts fonctionnaires ACP en charge de la pêche et de l'aquaculture se sont réunis les 18 et 19 septembre 2017, à Nassau, aux Bahamas, afin de préparer la 5<sup>e</sup> réunion des Ministres ACP chargés de la pêche et de l'aquaculture.
2. La réunion a été ouverte par Mme Phedra Rahming, Secrétaire permanente du ministère de l'Agriculture et des Ressources marines du Commonwealth des Bahamas. D'autres intervenants ont pris la parole lors de la séance d'ouverture, notamment S.E. Dr Kaire Munionganda Mbuende, Président du groupe de travail ACP sur la pêche et M. Viwanou Gnassounou, Sous-secrétaire général ACP chargé du département du Développement économique durable et du Commerce. Ce dernier a invité M. Edison Deleveaux, Directeur par intérim des ressources marines du gouvernement des Bahamas, à présider la réunion.
3. Ont participé à cette réunion des représentants provenant de 55 États ACP, des organisations régionales, ainsi que les partenaires internationaux invités. Les délégués ont félicité le Secrétariat ACP d'avoir organisé cette réunion, et le gouvernement du Commonwealth des Bahamas pour le chaleureux accueil qu'il leur a réservés et les excellentes facilités mises à leur disposition. Ils ont également observé une minute de silence en reconnaissance des épreuves extrêmes subies par les populations des Caraïbes touchées par les récents ouragans. La liste des participants est annexée au présent rapport.
4. Les participants se sont penchés sur les questions suivantes :
  - I. Mise en œuvre du Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture
  - II. Développement de l'aquaculture ACP
  - III. Lutte contre la pêche INN
  - IV. Gestion efficace des ressources halieutiques ACP
  - V. Économie bleue : optimiser les avantages issus de la pêche et de l'aquaculture
  - VI. Pêche artisanale: garantir l'accès aux ressources et aux marchés
  - VII. Voie à suivre concernant la réforme des subventions à la pêche

## **I. Mise en œuvre du Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture**

5. Le Secrétariat ACP a présenté un rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture, établi sur la base du document de travail ACP/84/087/17. Il convient de rappeler que ce Plan a été adopté en 2012 par les Ministres ACP chargés de la Pêche, qui ont réaffirmé sa pertinence en 2015 et prolongé sa période de mise en œuvre jusqu'en 2020. L'objectif général du Plan d'action stratégique est d'accroître la contribution de la pêche et de l'aquaculture au développement social et économique des pays ACP. Parmi ses domaines prioritaires figurent notamment : i) la gestion efficace de la pêche en vue d'assurer sa durabilité; ii) l'optimisation des recettes provenant du commerce des ressources halieutiques; iii) l'appui à la sécurité alimentaire; iv) le développement de l'aquaculture ; et v) la protection de l'environnement.
6. Les participants ont noté que certains pays ACP ont accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre des éléments contenus dans le Plan d'action stratégique, notamment sur l'amélioration des cadres de gouvernance pour la pêche. Toutefois, d'autres pays ACP restent confrontés à des difficultés en ce qui concerne le contrôle des activités de pêche menées dans les eaux relevant de leur juridiction. Dans ce contexte, il convient de se féliciter de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port, qui vient d'entrer en vigueur, car il permettra de renforcer la gouvernance de la pêche. Toutefois, on prévoit que sa pleine mise en œuvre par les Etats ACP entraînera une charge supplémentaire pour les autorités nationales. Les participants ont dès lors appelé les partenaires à apporter un appui supplémentaire au renforcement des capacités.
7. Il y a lieu de noter, par ailleurs, que les obstacles à l'accès au marché résultant des répercussions importantes des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les difficultés de nature réglementaire et d'autres obstacles techniques au commerce (OTC) continuent de miner les efforts que mènent les Etats ACP pour tirer davantage parti des opportunités économiques offertes par les exportations des produits de la pêche et de l'aquaculture. Bien que la plupart de ces pays s'emploient à surmonter les difficultés liées aux nouveaux règlements régissant le commerce de ces produits sur les principaux marchés développés, des efforts et des ressources considérables doivent être déployés par les Etats ACP pour améliorer leur capacité commerciale et pour maintenir et accroître leur accès aux marchés internationaux.
8. De nombreux pays ACP ont pris en compte les produits de la pêche et de l'aquaculture dans leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. A cet égard, la pêche artisanale est reconnue pour le rôle prépondérant qu'elle joue aussi bien sur le plan de l'approvisionnement que de la contribution aux moyens d'existence des communautés côtières, et en particulier des jeunes et des femmes, dont le rôle est essentiel dans la chaîne de valeur post-capture.

9. Au terme d'un échange de vues, les participants sont parvenus aux recommandations suivantes:
- a) Il y a lieu de réaffirmer l'importance du Plan d'action stratégique ACP pour promouvoir la mise en œuvre d'actions cohérentes en vue du développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture. A cet égard, les États ACP resteront pleinement engagés à mettre en œuvre le Plan d'action stratégique, compte tenu de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier de l'ODD 14. Les participants ont souligné, en outre, la nécessité de partenariats renforcés et de l'accès aux financements destinés à appuyer ou à mettre en œuvre les priorités stratégiques figurant dans le Plan d'action ;
  - b) Il convient de promouvoir et de soutenir la coopération sous-régionale et régionale afin de renforcer la lutte contre la pêche INN, de développer l'aquaculture et de surmonter les obstacles techniques au commerce, comme en témoignent les récentes expériences enregistrées dans les régions ACP. A cet égard, les organismes régionaux de pêche existants et les organisations d'intégration économique, qui servent de mécanismes de coopération, devraient bénéficier d'un soutien politique et de financements adéquats de la part de leurs États membres et des partenaires de développement internationaux ; et
  - c) Compte tenu de l'importance du Plan stratégique, le suivi de sa mise en œuvre devrait être amélioré aux niveaux national et régional. A cet effet, le Secrétariat ACP a été invité à proposer des mécanismes de suivi appropriés.

## **II. Développement de l'aquaculture ACP**

10. Sous ce thème, les intervenants (M. Motseki Hlatshwayo, de la SADC, Mme Matilda Quist, du Ghana, et M. Shalendra Singh, de Fidji) ont tracé les perspectives nationales et régionales en matière de développement de l'aquaculture, en mettant un accent particulier sur les expériences et les enseignements qui en sont tirés.
11. Les participants ont pris note des initiatives encourageantes menées par les États membres en matière de développement de l'aquaculture. Toutefois, les petits exploitants et les entreprises aquacoles de grande envergure sont confrontés à des défis majeurs concernant la production et la commercialisation, qui entravent l'amélioration de leur productivité et de leur compétitivité.
- a) Les participants ont dès lors convenu de recommander le renforcement de la production aquacole dans les pays ACP, qui passe notamment par la création d'un environnement politique favorable, l'amélioration des systèmes de production aquacole y compris des systèmes d'alimentation, d'ensemencement et de prestation de conseils, et un soutien technique et financier aux investissements du secteur privé dans les entreprises d'aquaculture. Dans ce contexte, il convient de veiller en particulier à assurer une adéquation entre la recherche/développement, les objectifs politiques et les orientations stratégiques aux niveaux national et régional ;

- b) Les approches en matière de développement de l'aquaculture devraient être adaptées aux objectifs poursuivis, qui peuvent être sensiblement différents en fonction des priorités des Etats (sécurité alimentaire, augmentation des revenus, création d'emplois, etc.) ;
- c) Compte tenu des répercussions des fréquents événements météorologiques liés au changement climatique sur les entreprises du secteur de l'aquaculture, les participants ont invité les Etats Membres à explorer, en collaboration avec les entités nationales et régionales, et les partenaires internationaux, la mise en place de solutions durables de gestion des risques de catastrophe ;
- d) Les participants se sont félicités des initiatives en faveur de la croissance bleue, qui permettront d'améliorer la production aquacole dans les pays ACP et contribueront à la création de richesses et d'emplois, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- e) Etant donné le coût élevé des aliments importés destinés à l'aquaculture, qui peut représenter jusqu'à 60% des intrants, les participants ont recommandé qu'il est nécessaire et urgent d'entreprendre des initiatives de recherche/développement afin de mettre au point des aliments peu coûteux à partir d'ingrédients locaux à prix abordable ;
- f) Les participants ont également souligné la nécessité d'un renforcement des capacités et d'un transfert de technologie dans plusieurs disciplines pertinentes afin de soutenir le développement de l'aquaculture dans les pays ACP ; et
- g) Les participants ont invité le Groupe ACP à mettre en place un mécanisme destiné à aider les Etats membres à s'approvisionner en stocks de géniteurs de qualité afin d'améliorer les semences aquacoles dans les pays ACP.

### **III. Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)**

- 12. Les différentes communications sur ce thème ont mis en évidence les politiques concrètes destinées à lutter contre la pêche INN. M. Stefaan Depypere, Directeur à la DG MARE de l'UE en charge de la direction Gouvernance internationale des océans et pêche durable, a mis l'accent sur les mesures de politique commerciale destinées à lutter contre la pêche INN. L'exposé présenté par M. Per Erik Bergh, de Fish-I-Africa, a porté sur les expériences et les enseignements tirés dans la région de l'Océan indien occidental, notamment sur la base du partage d'informations au niveau régional. La communication de Secrétariat, basée sur le document de travail ACP/84/088/17, a dressé l'état des lieux de la lutte contre la pêche INN dans les pays ACP et évoqué les défis qui y sont liés.
- 13. Les participants ont insisté sur l'urgente nécessité de renforcer considérablement la lutte contre la pêche INN, faisant observer en particulier que la cible 4 de l'ODD 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise l'élimination de la pêche INN d'ici à 2020.

14. Les accords internationaux de pêche constituent un cadre favorable pour lutter contre la pêche INN, notamment avec l'entrée en vigueur de l'accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Cet accord permettra en outre de combler un vide dans la lutte contre la pêche INN, en interdisant l'accès aux ports pour les navires pratiquant cette pêche.
15. La coopération régionale est nécessaire pour renforcer les capacités de suivi, de contrôle et de surveillance. Les expériences provenant des régions ACP font apparaître des résultats variés. Ainsi, certains États ACP sont parvenus à intégrer avec succès des fonctions clés du système de suivi, de contrôle et de surveillance à travers les organismes régionaux de pêche existants (VMS, programmes d'observation, patrouilles en mer).
16. Toutefois, l'obtention et l'entretien des dispositifs de surveillance en vue de la prévention de la pêche INN, y compris les moyens requis pour assurer le suivi de leur propre flotte ou organiser des patrouilles dans leur espace maritime, nécessitent des investissements considérables que la plupart des États ACP ne peuvent pas se permettre.
17. A cet égard, les participants ont formulé les recommandations suivantes:
  - a) Il convient de renforcer de façon prioritaire les capacités des autorités nationales de contrôle, compte tenu de la complexité croissante de la pêche INN. Il faudrait également accorder une attention particulière à la consolidation de la coopération entre toutes les autorités nationales compétentes participant aux activités de surveillance, de police et de poursuites judiciaires dans le domaine maritime ;
  - b) Les obligations de diligence relatives à la lutte contre la pêche INN devraient s'appliquer également aux navires pratiquant la pêche artisanale ;
  - c) Les participants ont appelé à une intensification des efforts pour lutter contre la pêche INN dans les eaux intérieures ;
  - d) Les participants ont exprimé des préoccupations concernant les conséquences involontaires de certains accords internationaux, qui font augmenter la pêche INN, notamment la pêche au strombe géant dans les Caraïbes ;
  - e) Dans la mesure du possible, les États ACP devraient renforcer et consolider leurs mécanismes de coopération régionale afin de combattre la pêche INN. Cela peut impliquer l'organisation de programmes communs de surveillance, la mise en place de mécanismes régionaux d'observation et la formation des inspecteurs ; et
  - f) Les systèmes de traçabilité, qui sont utiles pour identifier l'origine et le débarquement des produits provenant de la pêche INN, doivent être renforcés davantage, car ils constituent un préalable à l'accès aux principaux marchés régionaux et internationaux.



#### **IV. Gestion efficace des ressources halieutiques**

18. Trois communications ont été présentées sur ce thème. M. Mohamed Saisay, de l'Union africaine, M. Milton Haughton, du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, ont mis en exergue les expériences en matière de gestion de la pêche dans les régions Afrique et Caraïbes, respectivement. Mme Maria Luisa Cassama Ferreira, de l'UEMOA, a présenté le programme régional pour le développement de la pêche et de l'aquaculture, en mettant l'accent sur un système efficace de collecte de données et statistiques des pêches. Le document de travail du Secrétariat (ACP ACP/84/089/17) dresse l'état des lieux de cette question.
19. Les participants ont souligné qu'il est urgent de renforcer les mesures visant à assurer la gestion efficace de la pêche, compte tenu des coûts élevés qu'entraîneraient des actions tardives. Il a été relevé qu'un tiers des ressources halieutiques évaluées dans le monde sont l'objet d'une surpêche, et selon les estimations de la Banque mondiale, le montant net du manque à gagner en raison de la surpêche s'élève au minimum à 84,6 milliards de dollars américains par an, dont 10,4 milliards pour l'Afrique. Il convient de rappeler que la gestion efficace de la pêche constitue l'une des premières cibles à atteindre d'ici 2020 afin de donner toute sa portée à la mise en œuvre de l'objectif 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
20. Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable fournit aux États ACP des orientations précieuses pour la gestion des ressources halieutiques à travers un cadre politique, juridique et institutionnel transparent. Ce Code s'applique aussi bien à la pêche maritime qu'à la pêche continentale.
21. Au terme des discussions et d'un échange de vues, les participants ont formulé les recommandations suivantes:
  - a) Il convient d'améliorer la disponibilité en temps utile des données scientifiques requises par les chercheurs spécialisés pour mener à bien leurs activités, à travers une coopération régionale accrue en matière de ressources de recherche telles que les navires de recherche et le personnel scientifique ;
  - b) Il convient d'améliorer la conception et la mise en œuvre des plans de gestion à long terme pour les ressources halieutiques essentielles, en vue notamment de conserver la productivité élevée des stocks et, pour les stocks surexploités, de prendre des mesures conduisant au rétablissement des stocks de poissons le plus rapidement possible. La participation accrue des parties prenantes dans la prise et la mise en œuvre des décisions doit être encouragée afin d'améliorer la pertinence des mesures de gestion ;
  - c) En ce qui concerne les stocks transfrontaliers et/ou les stocks chevauchants partagés entre plusieurs États, des plans de gestion devraient être élaborés en coopération entre les États concernés. En outre, les mesures contenues dans les plans de gestion devraient être mises en œuvre comme prévu, et les plans de gestion devraient être mis en œuvre moyennant des évaluations intermédiaires régulières destinées à vérifier leur pertinence et leur efficacité ;

- d) Il convient d'intensifier les efforts en matière de gestion des capacités de pêche des flottes nationales, en conformité avec les possibilités de pêche existantes sur la base des informations fournies par les meilleurs avis scientifiques disponibles. A cet égard, l'enregistrement des navires de petite taille constitue la première étape nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des mécanismes d'autorisation de pêche ;
- e) Il y a lieu d'encourager et d'appuyer les initiatives visant à renforcer la gouvernance à travers la participation des parties prenantes, la responsabilité et la transparence afin d'améliorer la qualité et la crédibilité des processus décisionnels ; et
- f) Les participants ont demandé au Groupe ACP de prêter assistance aux Etats membres pour participer aux organisations régionales de gestion de la pêche au thon.

## **V. Économie bleue : optimiser les avantages issus de la pêche et de l'aquaculture**

- 22. Trois communications, présentées par Mme Jacqueline Adler, de la FAO à Rome, M. Mike Batty, du Forum Fisheries Agency, et par S.E. Haymandoyai Dillum, Ambassadeur de Maurice auprès du Royaume de Belgique et de l'Union européenne, ont mis en évidence les perspectives de l'économie bleue et des actions visant à optimiser les avantages tirés de la pêche, de l'aquaculture et d'autres activités économiques fondées sur l'exploitation durable des océans.
- 23. Bien qu'il semble exister une terminologie multiple, le concept de l'économie bleue vise à promouvoir le développement en favorisant, dans le même temps, la protection des océans et des zones côtières. Dans le contexte de la pêche et de l'aquaculture, le concept l'économie bleue cherche à optimiser les retombées économiques découlant de l'exploitation durable des ressources halieutiques tout en réduisant au minimum les impacts sur l'écosystème.
- 24. Le concept de l'économie bleue a un lien étroit avec la promotion de la réalisation de la cible 14.7 du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, qui vise à accroître les retombées économiques découlant de l'utilisation durable des ressources marines pour les pays côtiers les moins développés et les petits États insulaires en développement (PEID).
- 25. Les participants ont recommandé que les États ACP prennent des mesures afin d'intégrer l'économie bleue dans leurs plans de développement nationaux et régionaux, en relevant que la FAO est disposée à soutenir ces mesures à travers son Initiative relative à l'économie bleue.
- 26. Les participants ont souligné l'urgente nécessité d'un renforcement de capacités et d'échange d'expériences entre les Etats ACP sur le développement de l'économie bleue, et appelé les partenaires de développement internationaux à contribuer à la transformation de l'économie océanique des Etats ACP.

27. Les participants ont également noté que certains Etats ACP ont acquis des expériences et des capacités considérables en matière de développement de l'économie liée à l'océan, et ont dès lors convenu de recommander un renforcement de la coopération technique en vue de partager les expériences et les enseignements tirés.
28. Les participants ont examiné la proposition d'Initiative du Groupe ACP en matière d'économie bleue qui vise à catalyser le développement de l'économie bleue au profit de l'ensemble des Etats ACP.
29. Les participants ont salué l'Initiative de la FAO pour la croissance bleue, qui a pour objectif de créer un environnement favorable permettant aux personnes actives dans le secteur de la pêche d'opérer la transition vers une économie fondée sur la croissance bleue, de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des écosystèmes aquatiques, et d'autonomiser les communautés concernées dans l'ensemble de la chaîne de valeur des produits de la pêche.
30. Afin d'accélérer davantage l'économie bleue, les participants ont convenu de recommander un renforcement des actions collectives et collaboratives menées par tous les acteurs concernés, notamment les entités publiques, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. Il convient de favoriser et d'encourager cette coopération par la création de plateformes multi-parties prenantes.

## **VI. Pêche artisanale: garantir l'accès aux ressources et aux marchés**

31. Sous ce thème, les participants ont examiné le document de travail ACP/84/091/17 et suivi l'exposé du Secrétaire général de la Confédération africaine des organisations de la pêche artisanale (CAOPA), M. Dawda Foday Saine, qui a évoqué les perspectives africaines concernant la pêche artisanale.
32. Les participants ont souligné l'importance de la pêche artisanale dans les régions ACP pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les économies nationales, l'emploi et les moyens d'existence, et en tant que pratique profondément ancrée dans les communautés, les traditions et les valeurs locales.
33. Les participants ont rappelé par ailleurs que la contribution de la pêche artisanale aux économies nationales est de plus en plus reconnue, et ont mentionné en particulier le document final de Rio+20 et la cible 14 b du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 qui vise à assurer l'accès aux ressources marines et aux marchés pour les pêcheurs artisanaux.
34. Par conséquent, la FAO a adopté, en 2014, les Directives volontaires en faveur de la pêche artisanale, qui visent à fournir aux États des orientations et des recommandations concernant la gestion durable de la pêche à petite échelle.

35. Etant donné que ces efforts internationaux ouvrent des possibilités pour l'ensemble des parties prenantes, les participants ont convenu que des mesures devraient être prises pour mener des réformes au niveau national en vue de créer un environnement propice à la pêche artisanale durable.
36. Il a été par ailleurs recommandé que, pour garantir l'accès aux ressources pour la pêche artisanale, il est nécessaire d'envisager un éventail de mesures, notamment l'interdiction des navires industriels dans les zones côtières, la mise en œuvre d'initiatives de cogestion et l'exécution des plans de gestion des zones côtières afin d'empêcher la destruction de l'habitat dans les zones de pêche intérieure.
37. L'accès aux marchés pour les produits issus de la pêche artisanale est entravé, entre autres, par les normes sanitaires imposées par les Etats de commercialisation, qui sont souvent fastidieuses pour ce sous-secteur. A cet égard, les participants ont recommandé que des mesures urgentes soient prises pour développer les infrastructures et assurer le renforcement des capacités nécessaires en vue d'améliorer la conformité des produits de la pêche artisanale aux normes sanitaires en vigueur sur les marchés internationaux.
38. Les participants ont souligné qu'il n'existe pas de définition harmonisée du terme « pêche artisanale » et que l'usage de ce terme est relatif et peut être différent d'un pays à l'autre, en fonction des circonstances locales.

## **VII. Voie à suivre concernant la réforme des subventions à la pêche**

39. Les participants ont examiné la note d'information dressant l'état des lieux actuel des négociations en cours à l'OMC sur les règles relatives aux subventions à la pêche.
40. Les participants ont recommandé le soutien aux efforts que déploie le Groupe ACP dans son engagement constructif lors des discussions visant à promouvoir et à défendre les intérêts et préoccupations de ses Etats membres dans tout résultat qui interviendra sur les règles en matière de subventions à la pêche. A cet égard, les participants ont souligné que tout accord acceptable doit préserver la marge de manœuvre et de flexibilité des Etats ACP pour développer leur secteur de pêche naissant et en croissance et répondre aux préoccupations de leurs communautés pratiquant la pêche artisanale, de subsistance et à petite échelle.
41. Les participants ont également convenu qu'il y a lieu de maintenir la position ACP selon laquelle un résultat négocié sur les règles relatives aux subventions à la pêche doit être obtenu lors de la 11<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC.

**LIST OF ACP DELEGATES ATTENDING THE 5<sup>TH</sup> MEETING OF ACP MINSTERS IN CHARGE OF FISHERIES AND AQUACULTURE IN BAHAMAS, SEPTEMBER 18-21, 2017**

**1) ANGOLA**

**S.E. Mme Maria Elizabeth Silbrão de CARVALHO**  
Ambassadeur de la République d'Angola  
Rue Franz Merjay, 182  
1050 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 346 87 48  
Email : [angola.embassy.belgium@skynet.be](mailto:angola.embassy.belgium@skynet.be)

Mme Maria de Lourdes SARDINHA  
Directeur National de la Pêche et des  
Ressources Halieutiques  
Luanda, Angola  
Tel : +244 917 487 687  
Email : [mdlsardinha@gmail.com](mailto:mdlsardinha@gmail.com)

**1) BAHAMAS**

**Hon. Renward WELLS**  
Minister for Agriculture and Marine Resources  
Nassau, Bahamas  
Head of Delegation

Ms Phedra RAHMING  
Permanent Secretary  
Nassau, Bahamas  
Tel: +1 242 397 74 00  
Email: [phendrarahmong@bahamas.gov.bs](mailto:phendrarahmong@bahamas.gov.bs)

Mr Edison DELEVEAUX  
Director of Marine Resources  
Nassau, Bahamas  
Tel: +1 242 393 1777  
Email: [edisondeleveaux@bahamas.gov.bs](mailto:edisondeleveaux@bahamas.gov.bs)

Mr. Frank Davis  
Minister Counsellor/Deputy chief of Mission  
Bahamas Mission Geneva  
Avenue De France 23  
Geneva Switzerland  
Email: [fdavis@bahamasmission.ch](mailto:fdavis@bahamasmission.ch)

Mr Gregory BETHEL  
Nassau, Bahamas  
Tel: +1 242 393 1777  
Email: [gregorybethel@bahamas.gov.bs](mailto:gregorybethel@bahamas.gov.bs)

Dr Lester GITTEN  
Nassau, Bahamas

**2) BARBADOS**

**Mr Stephen WILLOUGHBY**  
Chief Fisheries Officer, Fisheries Division  
Ministry of Agriculture, Food, Fisheries and  
Water  
Resources Management  
Bridgetown, Barbados  
Tel: +246 427 84 80  
Email: [bajanwahoo@yahoo.co.uk](mailto:bajanwahoo@yahoo.co.uk)

**3) BELIZE**

**Mr Mauro GONGORA, MSc.**  
Fisheries Officer  
Belize Fisheries Department  
Ministry of Agriculture, Fisheries, Forestry,  
the Environment & Sustainable Development  
Princess Margaret Drive  
Belize City, Belize  
Tel: +501 203 26 23  
Email: [mauro.gongora@fisheries.gov.bz](mailto:mauro.gongora@fisheries.gov.bz)

**4) BENIN**

**Monsieur Eugène BIADJA**  
Conseiller Technique pour la Promotion de  
l'Élevage et de la Pêche  
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de  
la Pêche  
Cotonou, Bénin  
Chef de delegation

Dr Antoine Gaston DJHINTO  
Directeur de la Production Halieutique  
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et  
de la Pêche  
03 BP 2900  
Cotonou, Bénin  
Tel : +229 21 30 10 87  
Tel : +229 98 72 22 67  
Email : [adjihinto@yahoo.fr](mailto:adjihinto@yahoo.fr)

Ms Katia Ursula KEREKOU LAOUROU  
Conseillère  
Ambassade de la République du Bénin  
5, Ave. De l'Observatoire  
1180 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 375 06 74  
Tel : +32 465 157 372  
Email :  
[kkerekoulaourou@diplomatie.gouv.bj](mailto:kkerekoulaourou@diplomatie.gouv.bj)  
Email : [kerekatia@yahoo.fr](mailto:kerekatia@yahoo.fr)

**5) BOTSWANA**

**Mr Shaft NENGU**

Ministry of Agriculture & Food  
Security/Department  
of Animal Production  
Gaborone, Botswana  
Tel: +267 368 96 25  
Tel: +267 71 78 33 98  
Email: [snengu@gov.bw](mailto:snengu@gov.bw)

**Mr Martin Phatsimo NTONGANA**

Trade Attaché  
Embassy of Botswana  
Avenue de Tervuren, 169  
1150 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 735 20 70  
Email: [mp.ntongana@yahoo.co.uk](mailto:mp.ntongana@yahoo.co.uk)  
Email: [mntongana@gov.bw](mailto:mntongana@gov.bw)

**6) BUKINA FASO**

**S.E. Sommanogo KOUTOU**

Ministre des Ressources Animales et  
Halieutiques  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Chef de delegation

**Mr Henri ZERBO**

Directeur Général des Ressources Halieutiques  
Ministère des Ressources Animales et  
Halieutiques  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Tél : +226 70 12 63 48  
Email : [henrizerbo@gmail.com](mailto:henrizerbo@gmail.com)

**Mr Mambila BANSE**

Conseiller Economique  
Ambassade du Burkina Faso  
Place Guy d'Arezzo, 16  
180 Bruxelles  
Tel : +32 465 688 554  
Tel : +32 2 345 99 12  
Email : [mambilabanse@yahoo.fr](mailto:mambilabanse@yahoo.fr)

**7) BURUNDI**

**Monsieur Venant NTABONA**

Premier Conseiller  
Ambassade de la République du Burundi  
Square Marie-Louise, 46  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 230 45 35  
Tel : +32 466 460 196  
Email: [vntabona@gmail.com](mailto:vntabona@gmail.com)

**8) CAMEROUN**

**Dr Emma BELAL**

Directeur des Pêches, de l'Aquaculture  
et des Industries Halieutiques  
Ministère de l'Elevage, des Pêches et  
des Industries Animales  
Yaoundé, Cameroun  
Tel : +237 2223 10772  
Tel : +237 699 595 689  
Email : [belalemma@yahoo.fr](mailto:belalemma@yahoo.fr)

**Mr Joseph Chantal Ayissi ETOUNDI**

Conseiller  
Ambassade de la République du Cameroun  
131-133, Ave. Brugmann  
1190 Bruxelles, Belgique  
Tel : 32 2 340 61 19  
Tel : 32 498540817  
Email : [etoundi@cameroon.be](mailto:etoundi@cameroon.be)

**Pr Minette TOMEDI EYANGO épouse TABI**

Directeur de l'Institut des Sciences Halieutiques  
Université de Douala  
B.P 7236 Douala Bassa  
Douala, Cameroun  
Tel : +237 677 97 70 26  
Tel : +237 : 691 80 81 80  
Email: [tomed\\_i\\_tabi@yahoo.fr](mailto:tomed_i_tabi@yahoo.fr)

**9) CABO VERDE**

**Mme Dulce Helena FERNANDES VICENTE  
SILVA BARBOSA**

Conseiller  
Ambassade de Cabo Verde  
29, Avenue Jeanne  
1050 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 643 62 81  
Email : [dulce.fernandes@skynet.be](mailto:dulce.fernandes@skynet.be)  
Email : [dfernandes1012@gmail.com](mailto:dfernandes1012@gmail.com)

**10) REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**Mr Barthélemy KAÏMBA**

Chargé de Missions en matière de Chasse  
et Pêche  
Ministère de l'Environnement, du  
Développement durable, des Eaux,  
Forêts, Chasse et Pêche  
Bangui, République Centrafricaine  
Tel : +236 72 28 62 47  
Email : [kaimba\\_barthelemy@yahoo.fr](mailto:kaimba_barthelemy@yahoo.fr)

Mr Marius NZESSIOUE BAKAKA  
Conseiller Economique  
Ambassade de Centrafrique  
Avenue de Meysse, 101  
1020 Bruxelles , Belgique  
Tel : +32 2 705 56 03  
Email: [marius.nzessioue@ambassaderca.be](mailto:marius.nzessioue@ambassaderca.be)

**11) REPUBLIQUE DU CONGO**

**S. E. Henri DJOMBO**

Ministre d'Etat  
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de  
la Pêche  
Brazzaville, République du Congo  
Chef de delegation

Mr Jean Albert MILANDOU  
Directeur général de la Pêche et de  
l'Aquaculture par intérim  
Brazzaville, République du Congo  
Tel :  
Email : [jeanalmilandou@gmail.com](mailto:jeanalmilandou@gmail.com)

Mr Alfred BOBENDA  
Conseiller  
Ambassade de la République du Congo  
Avenue Franklin Roosevelt, 16-18  
1050 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 648 38 56  
Email:  
[embassycongo.secretariat@gmail.com](mailto:embassycongo.secretariat@gmail.com)

Mme Prisca OUYA  
Chargée de mission  
Brazzaville, République du Congo  
Tel :  
Email : [pryaelle@gmail.com](mailto:pryaelle@gmail.com)

**12) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
DU CONGO**

**Mr. Alpha NGURU MUNDALA**

Conseiller en charge de la Promotion,  
Coopération et Innovation  
Ministère de Pêche et Elevage  
Kinshasa, République Démocratique  
du Congo  
Tel: +234 811 930087  
Tel : +234990 513147  
Email: [alphanaguru@gmail.com](mailto:alphanaguru@gmail.com)

Mr Constantin KASONGO BIN SALUMU  
Chargé des ACP  
Ambassade de la République Démocratique  
du Congo  
30, Rue Marie de Bourgogne  
1000 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 213 49 80  
Email : [secretariat@ambardc.eu](mailto:secretariat@ambardc.eu)

**13) COTE D'IVOIRE**

**Dr. Denis KOUAKOU-PHIENY**

Ambassade de la République de  
Côte d'Ivoire en Belgique  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 234  
1050 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 661 34 66  
Email: [phyenyd@yahoo.fr](mailto:phyenyd@yahoo.fr)  
Email: [mailbox@ambacibnl.be](mailto:mailbox@ambacibnl.be)  
Chef de delegation

Mr. Séríkpa Guillaume DADI  
Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts  
Ministère de Ressources Animales  
et Halieutiques  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tel: +225 57 57 30 03 / 22 43 17 39  
Email: [serikpagui@yahoo.fr](mailto:serikpagui@yahoo.fr)

**14) CUBA**

**H.E. Mrs Ismara Vargas WALTER**

Ambassador of the Republic of Cuba  
To Commonwealth of the Bahamas  
Nassau, Bahamas  
Tel: +242 376 12 23  
Email: [ambassadorbahamas@coralwave.com](mailto:ambassadorbahamas@coralwave.com)

**15) COMMONWEALTH OF DOMINICA**

**Mr Riviere SEBASTIEN**

Chief Fisheries Officer  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Government Headquarters, Kennedy Avenue  
Roseau, Commonwealth of Dominica  
Tel: +767 266-3211/3271/3282  
Email: [rsrsebastian10@gmail.com](mailto:rsrsebastian10@gmail.com)  
Email: [sebastien65@ufl.edu](mailto:sebastien65@ufl.edu)

**16) DOMINICAN REPUBLIC**

**Ms Jeannette MATEO**

Director for Fisheries Resources  
Dominican Council of Fisheries and  
Aquaculture (CODOPESCA)  
Santo Domingo, Dominican Republic  
Tel: + 1 849 817 68 26  
Email: [jeannettemateo@gmail.com](mailto:jeannettemateo@gmail.com)

Mr Leonel Mateo HERNANDEZ  
Counselor  
Embassy of the Dominican Republic  
251, Avenue Louise  
1050 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 346 49 35  
Tel : +32 479 39 25 75  
Email: [lmateo@dominicanembassy.be](mailto:lmateo@dominicanembassy.be)

**17) ETHIOPIA**

**Mr Nahom Girma FIKRESILASSIE**

First Secretary  
Embassy of the Federated Democratic  
Republic of Ethiopia in Belgium  
64, Avenue de Tervueren  
1040 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 771 32 94  
Tel : +32 488 23 9997  
Email: [nahom.girma@ethiopianembassy.be](mailto:nahom.girma@ethiopianembassy.be)  
Email: [info@ethiopianembassy.be](mailto:info@ethiopianembassy.be)

**18) FIJI**

**H.E. Mr Deo SARAN**

Ambassador of the Republic of Fiji  
Square Plasky, 92-94  
1030 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 736 90 50  
Email: [dsaran@fijiembassy.be](mailto:dsaran@fijiembassy.be)  
Email: [pa-ambassador@fijiembassy.be](mailto:pa-ambassador@fijiembassy.be)  
Head of Delegation

Mr Shalendra Kumar SINGH  
Principal Fisheries Officer (Aquaculture)  
Ministry of Fisheries  
Suva, Fiji  
Tel: +679 99 08101  
Email: [shalendra.singhfjf@gmail.com](mailto:shalendra.singhfjf@gmail.com)

**19) GABON**

**Mr. Mesmin Boris NGABIKOU MOU  
WADA**

Chef des services de surveillance  
des Pêches  
Direction générale des Pêches  
Ministère de l'Economie Forestière, de la  
Pêche et de l'Environnement, chargé de la  
Protection et de la  
Gestion Durable des Ecosystèmes  
BP199 Libreville, Gabon  
Tel:+24107296160  
Email: [wadamesmin@gmail.com](mailto:wadamesmin@gmail.com)

Madame Maryse Nicole TSIABA  
Conseiller chargé des relations avec l'UE  
Ambassade de la République du Gabon  
112, Winston Churchill  
1180 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 340 62 10  
Tel +320465684004 (Mobile)  
Email: [tmarysenicole@yahoo.be](mailto:tmarysenicole@yahoo.be)

**20) GHANA**

**Hon. Elizabeth Afoley QUAYE**

Minister of Fisheries and Aquaculture  
Development  
Accra, Ghana  
Head of Delegation

Mr Michael Arthur DADZIE  
Director, Fisheries Commission  
Ministry of Fisheries and Aquaculture  
Development  
Accra, Ghana  
Tel: +233 2447 35506  
Email: [michyad2000@yahoo.com](mailto:michyad2000@yahoo.com)

Ms. Matilda QUIST  
Deputy Director  
Ministry of Fisheries and Aquaculture  
Development  
Accra, Ghana  
Tel: +233 302 675 155  
Email: [matildaquist@yahoo.co.uk](mailto:matildaquist@yahoo.co.uk)

Mr Joshua AZURE  
Minister Counsellor  
Embassy of Ghana  
Boulevard Général Wahis, 7  
B-1030 Brussels, Belgium  
Tel:+32 2 705 82 20  
Email : [azure@ghanaembassy.be](mailto:azure@ghanaembassy.be)  
Email: [secretariat@embassyghana.be](mailto:secretariat@embassyghana.be)

**21) GUINEE**

**Mr Jean TOURE**

Premier Secrétaire  
Ambassade de la république de Guinée  
Boulevard Auguste Reyers, 108  
B-1030 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2 771 01 26  
Tel : 32 466 19 88 06  
Email : [jeanjrtoure@hotmail.com](mailto:jeanjrtoure@hotmail.com)  
Email : [jeanjrtoure73@gmail.com](mailto:jeanjrtoure73@gmail.com)  
Email : [ambaguinee.bruxelles@yahoo.fr](mailto:ambaguinee.bruxelles@yahoo.fr)



**22) GUYANA**

**Hon. Noel HOLDER**

Minister of Agriculture  
Georgetown, Guyana  
Head of Delegation

**Mr Denzil ROBERTS**

Chief Fisheries Officer  
Fisheries Department  
Ministry of Agriculture  
Regent and Vlissengen Roads  
Georgetown, Guyana  
Tel: +595 225 95 59  
Email: [bertz99@yahoo.com](mailto:bertz99@yahoo.com)

**23) HAITI**

**Mr Jean Robert BADIO**

Directeur Pêches et Aquaculture  
Ministère de l'Agriculture, des Ressources  
Naturelles et du Développement Rural  
Port au Prince, Haïti  
Tel : +509 36 570 507  
Email: [robertbadio@yahoo.com](mailto:robertbadio@yahoo.com)

**24) JAMAICA**

**Mr Donon STANBERRY**

Permanent Secretary  
Ministry of Industry, Commerce, Agriculture  
and Fisheries  
Kingston, Jamaica  
Head of Delegation

**Mr Gilbert. Andre KONG**

Director of Fisheries  
Fisheries Division  
Ministry of Industry, Commerce, Agriculture  
and Fisheries  
Kingston, Jamaica  
Tel:  
Email [gakong@MICA.F.GOV.JM](mailto:gakong@MICA.F.GOV.JM)

**Ambassador Wayne MCCOOK**

Jamaica to the United Nations and Other  
International Organisations  
Avenue de France 23, 1202 Geneva  
Geneva, Switzerland  
Office Tel. +41-022-908-0763  
Email: [info@jamaicamission.ch](mailto:info@jamaicamission.ch)

**25) KENYA**

**H.E. Mr Johnson WERU**

Ambassador of Kenya  
208, Avenue Winston Churchill  
B-1180 Brussels  
Tel: +32 2 340 10 40  
Tel: +32 488 931 948  
Email: [jweru@kenyabrussels.com](mailto:jweru@kenyabrussels.com)

**Ms. Susan Wairimu Imende UNGADI**

Acting Director General  
Kenya Fisheries Service  
Nairobi, Kenya  
Tel: +254 722 82 72 08  
Email: [susanimende@yahoo.com](mailto:susanimende@yahoo.com)

**Mr Richard Githaiga KANGERI**

Minister Counsellor/Agriculture  
Embassy of the Republic of Kenya  
208, Avenue Winston Churchill  
180 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 340 10 40  
Tel: +32 484 28 25 27  
Email: [rgithaiga@kenyabrussels.com](mailto:rgithaiga@kenyabrussels.com)

**26) MADAGASCAR**

**Mr Roginah RAFIDSON**

Directeur Général du partenariat et du  
développement durable  
Antananarivo, Madagascar  
Tel : +261 34 05 579 61  
Email [rogirafidi@yahoo.fr](mailto:rogirafidi@yahoo.fr)

**Mr Andriamisata RAJAON**

Conseiller  
Ambassade de la République de Madagascar  
Avenue de Tervuren, 276  
B-1150 Bruxelles  
Tel : +32 494741270  
Tel : +32 2 770 17 26  
Email: [rajaon.andria@madagascar-embassy.eu](mailto:rajaon.andria@madagascar-embassy.eu)

**27) MALAWI**

**Dr Alexander Elford BULIRANI**

Director  
Ministry of Agriculture, Irrigation & Water  
Development, Department of Fisheries,  
P.O. Box 593  
Lilongwe, Malawi  
Tel. +265-1788511  
Tel: + 265-991572682  
Email: [bulirani@gmail.com](mailto:bulirani@gmail.com)

**28) MALI****S.E. Mr Sekou Dit Gaoussou CISSE**

Ambassador of Mali

Avenue Molière 487

B-1050 Bruxelles

Tel: +32 2 345 74 32

Tel: +32 491 28 02 45 (Mobile)

Email: [G.Cisse@diplomatic.ml](mailto:G.Cisse@diplomatic.ml)Email: [cissesg@gmail.com](mailto:cissesg@gmail.com)Email: [info@amba-mali.be](mailto:info@amba-mali.be)

Mrs Aissata NIARE MAIGA

Chargée de Mission

Ministère de l'Élevage et de la Pêche

Bamako, Mali

Tel : +223 762 20 830

Tel : +223 69 62 50 40

Email : [assata\\_niare@yahoo.fr](mailto:assata_niare@yahoo.fr)**29) MAURITIUS****H.E. Mr Haymandoyal DILLUM**

Ambassador of the Republic of Mauritius

Rue des Bollandistes, 68

1040 Brussels

Tel: +32 2 733 99 88

Email : [ambdillum@mubru.org](mailto:ambdillum@mubru.org)Email : [ambsec@mubru.org](mailto:ambsec@mubru.org)

Head of delegation

Mr Devanand NORUNGEE

Assistant Director, Fisheries Division

Ministry of Ocean Economy, Marine

resources, Fisheries and Shipping

LIC Building, 4th Floor

John Kennedy Street

Port Louis, Mauritius

Tel: +230 211 87 03

Tel: +230 52 51 077 (Mobile)

mail : [dnorungee@gmail.com](mailto:dnorungee@gmail.com)**30) MOZAMBIQUE****H.E. Mrs Ana Nemba UAIENE**

Ambassador of the Republic of Mozambique

97, Bd. Saint Michel

1040 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 736 0664

Tel: +32 465929949

Email: [info@embassyofmozambique.be](mailto:info@embassyofmozambique.be)

Mrs Veronica Quina NAMASHULUA

National Deputy Director of the Institute

of Fisheries Development and Aquaculture

Ministry of Sea, Internal Waters and

Fisheries

Marquês de Pombal

Maputo city, Mozambique

Tel : +258 21 357 100

Email : [kimashulua@gmail.com](mailto:kimashulua@gmail.com)Email: [kimashulua@yahoo.com.br](mailto:kimashulua@yahoo.com.br)**31) NAMIBIA****H.E. Dr Kaire Munionganda MBUENDE**

Ambassador of the Republic of Namibia

454, Avenue de Tervuren

B-1150 Brussels

Tel: +32 2 771 14 10

Email: [Kaire.mbuende@gmail.com](mailto:Kaire.mbuende@gmail.com)Email: [nam.emb@brutele.be](mailto:nam.emb@brutele.be)

Mr Andre Hugo APOLLUS

Embassy of the Republic of Namibia

454, Avenue de Tervuren

1150 Brussels

Tel: +32 2 771 14 10

Email: [andreapollus@yahoo.com](mailto:andreapollus@yahoo.com)Email: [nam.emb@brutele.be](mailto:nam.emb@brutele.be)**32) NIGER****Mr Talatou HAROUNA**

Directeur de la pêche et de l'Aquaculture

Ministère de l'Environnement et du

Développement Durable

B.P. 721

Niamey, Niger

Tel : +227 9095 54 90

Email : [h.talatou@yahoo.fr](mailto:h.talatou@yahoo.fr)

Mme Aicha ISSOUFOU

Premier Conseiller

Ambassade du Niger

78, Avenue Franklin Roosevelt

1050 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 2 648 61 40

Email : [aichaisoufou2@gmail.com](mailto:aichaisoufou2@gmail.com)**33) SAINT LUCIA****Hon. Mr Ezechiel JOSEPH**

Minister for Agriculture, Fisheries, Physical

Planning, Natural Resources and

Cooperatives

Castries, Saint Lucia

Head of Delegation

Mr Thomas NELSON  
Deputy Chief Fisheries Officer  
Ministry of Agriculture, Fisheries, Physical  
Planning Natural Resources and Cooperatives  
Castries, Saint Lucia  
Tel: +758 468 41 35/36  
Email: [Thomas.nelson@govt.lc](mailto:Thomas.nelson@govt.lc)

**34) SAINT KITTS & NEVIS**

**Mr Marc WILLIAMS**  
Director  
Department of Marine Resources  
Basseterre, Saint Kitts  
Tel: +1 869 465 8045 (w)  
Email: [dmrskn@gmail.com](mailto:dmrskn@gmail.com)  
Email: [marcwill3@aol.com](mailto:marcwill3@aol.com)

Ms Juliet Mary Elizabeth SUTHERLAND  
Second Secretary  
Embassies of the Eastern Caribbean States  
42, Rue de Livourne  
1000 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 534 26 11  
Email: [jsutherland@oecs.org](mailto:jsutherland@oecs.org)

**35) SAINT VINCENT & THE  
GRENADINES**

**Ms Jennifer CRUICKSHANK-HOWARD**  
Chief Fisheries Officer  
Fisheries Division  
Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries  
and Rural Transformation  
Kingstown, St. Vincent and the Grenadines  
Tel: +784 456-2738  
Email: [jencruickshankhoward@yahoo.com](mailto:jencruickshankhoward@yahoo.com)  
Email: [fishdiv@vincysurf.com](mailto:fishdiv@vincysurf.com)

**36) SAMOA**

**Hon. Lopao Natanielu MUA**  
Minister of Agriculture and Fisheries  
Apia, Samoa  
Head of Delegation

Mr Tilafono David HUNTER  
Chief Executive Officer  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Apia, Samoa  
Tel: +685 22 5 61  
Email: [tilafono@maf.gov.ws](mailto:tilafono@maf.gov.ws)

Ms. Theresa PENN  
Counsellor  
Embassy of the Independent State  
of Samoa  
Avenue Commandant Lothaire, 1  
1040 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 660 84 54  
Email: [Theresa.penn@proximus.be](mailto:Theresa.penn@proximus.be)

**37) SENEGAL**

**Mr Khare DIOUF**  
Ministre Conseiller  
Ambassade de la République du Sénégal  
Ave. Franklin Roosevelt, 196  
1050 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 673 00 97  
Email: [ambassadesenegal@skynet.be](mailto:ambassadesenegal@skynet.be)

**38) SIERRA LEONE**

**Hon Elesabeth MANS**  
Minister of Fisheries and Marine Resources  
Freetown, Sierra Leone  
Head of Delegation

Mr. Josephus MAMIE  
Acting Deputy Director of Fisheries  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
Freetown, Sierra Leone  
Tel: +232 78 162969  
Email: [josephusmamie2013@gmail.com](mailto:josephusmamie2013@gmail.com)

Mrs Deema KPALAYIEH  
Personal Assistant to Hon. Minister  
Freetown, Sierra Leone  
Tel: +232 78 244378  
Email: [lamboideema@yahoo.com](mailto:lamboideema@yahoo.com)

**39) SEYCHELLES**

**Mr. Michael Leo NALLETAMBY**  
Principal Secretary for Fisheries  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
P.O. Box 408  
Victoria, Seychelles  
Tel: +248 467 23 00  
Tel: +248 272 24 19  
Email: [mnalletamby@gov.sc](mailto:mnalletamby@gov.sc)  
Head of Delegation

Mr Ashik HASSAN  
Director General, Trade Division  
Ministry of Finance, Trade and Economic  
Planning  
Liberty House  
P.O. Box 313,  
Mahe, Seychelles  
Tel: +248 43 82 0 60  
Email: [ahassan@finance.gov.sc](mailto:ahassan@finance.gov.sc)

**40) SURINAME**

**Mr Deepak GHANSHAAM BUDHOO**  
Acting Head Aquaculture  
Ministry for Agriculture, Husbandry and  
Fisheries  
Paramaribo, Suriname  
Tel: +597 880 53 27  
Email: [deepakbudhoo@gmail.com](mailto:deepakbudhoo@gmail.com)

**41) SWAZILAND**

**Mr Thembinkosi DLAMINI**  
Fisheries Biologist  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 162  
Manzini, Swaziland  
Tel: +268 24 04 27 31  
Email: [yandisadl@gmail.com](mailto:yandisadl@gmail.com)

**42) TANZANIA**

**H.E. Mr Joseph E. SOKOINE**  
Ambassador of the United Republic of  
Tanzania to  
the Kingdom of Belgium, Grand Dutch of  
Luxembourg  
and European Union  
72, av. Franklin Roosevelt  
B-1050 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 640 65 00  
Email: [tanzania@skynet.be](mailto:tanzania@skynet.be)  
Head of Delegation

Mr Magese Emmanuel BULAYI  
Acting Director of Fisheries  
Minister for Agriculture, Livestock and  
Fisheries  
P.O.Box 247  
Dodoma, Tanzania  
Tel: +2550262322613  
Email: [emmabulayi@gmail.com](mailto:emmabulayi@gmail.com)

Mr Geoffrey B. KABAKAKI  
Minister Plenipotentiary  
Embassy of the United Republic of  
Tanzania to the Kingdom of Belgium,  
Grand Dutch of Luxembourg  
and European Union  
B-1050 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 640 65 00  
Email: [tanzania@skynet.be](mailto:tanzania@skynet.be)

**43) TOGO**

**Dr. Domtani ALI**  
Directeur des pêches et de l'aquaculture  
Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et  
de l'Hydraulique  
B.P. 385 Lomé, Togo  
Tél : +228 90 00 60 01  
Email: [domtania@yahoo.fr](mailto:domtania@yahoo.fr)

Mr Kodjovi Védomé AFOKPA  
Ministre Conseiller  
Ambassade du Togo  
264, Ave. de Tervuren  
B-1150 Bruxelles, Belgique  
Tel : +32 2770 17 91  
Tel : +32 0466 01 67 51  
Email : [gvaf01@yahoo.fr](mailto:gvaf01@yahoo.fr)  
Email : [belgique@diplomatie.gouv.tg](mailto:belgique@diplomatie.gouv.tg)

**44) TONGA**

**Dr Tuikolongahau HALAFIHI**  
Chief Executive Officer for Fisheries  
Ministry of Fisheries  
Naku'alofa, Tonga  
Tel+676 84 13 964 /+676 21 399  
Email: [supi64t@gmail.com](mailto:supi64t@gmail.com)  
Email: [ceo@tongafish.gov.to](mailto:ceo@tongafish.gov.to)

Mr Sione Sonata TUPOU  
Chargé d'Affaires  
Embassy of Kingdom of Tonga  
36, Molyneux Street,  
London, United Kingdom  
Tel: +44 20 7724 58 28

**45) TRINIDAD & TOBAGO**

**Ms. Elizabeth MOHAMMED**  
Director of Fisheries  
Ministry of Agriculture, Land and Fisheries  
Fisheries Division  
35, Cipriani Blvd, Newton,  
Port of Spain, Trinidad and Tobago  
Tel: +1 868 623 59 89  
Email: [emohammed.fdttd@gmail.com](mailto:emohammed.fdttd@gmail.com)

**46) TUVALU**

Hon. Dr Puakena BOREHAM  
Minister of Natural Resources  
Funafuti, Tuvalu  
Head of Delegation

Mr Nikolasi APINELU  
Chief Executive Officer  
Ministry of Natural Resources  
Private Mail Bag  
Funafuti, Tuvalu  
Tel: +688 2020 827  
Email: [Nvakalasi@gmail.com](mailto:Nvakalasi@gmail.com)  
Email : [NApinelu@gov.tv](mailto:NApinelu@gov.tv)

Mr Pugameau TAUFILLO  
Fisheries Economic Officer  
Ministry of Natural Resources  
Private Mail Bag  
Funafuti, Tuvalu  
Tel: +688 2020 827  
Email: [ptaufilo@gmail.com](mailto:ptaufilo@gmail.com)

**47) UGANDA**

**Hon. Kibanzanga Christopher**  
Minister of state for Agriculture  
Head of Delegation

Dr Edward RUKUUNYA  
Ag. Director Fisheries Resources  
Ministry of Agriculture, Animal, Industry and  
Fisheries  
Kampala, Uganda  
Tel: +256 772 41 32 79  
Email: [edwardrukunya@yahoo.com](mailto:edwardrukunya@yahoo.com)

Mr. Franklin Ruhinguza KATUNGWE  
Deputy Head of Mission  
Embassy of the Republic of Uganda  
Avenue de Tervuren  
B-1150 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 762 58 25  
Tel : +32 489 24 30 50  
Email: [katungwe@gmail.com](mailto:katungwe@gmail.com)

**48) VANUATU**

**Mr Noah Patrick KOUBACK**  
Counselor  
Embassy of the Republic of Vanuatu  
380 Chemin de Ronde, Avenue de Tervuren  
B-1150 Brussels, Belgium  
Tel/Fax: 0032 27717494  
Email: [knoahpatrick08@gmail.com](mailto:knoahpatrick08@gmail.com)  
Email : [vanuatuembassybrussels@gmail.com](mailto:vanuatuembassybrussels@gmail.com)

**49) ZAMBIA**

Mr Musenge MUKUMA  
First Secretary  
Embassy of Zambia  
469, Ave. Moliere  
B-1050 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 343 51 69  
Tel: +32 487 16 3 137 (mobile)  
Email: [musengemukuma@gmail.com](mailto:musengemukuma@gmail.com)  
Email: [gov@zebru.org](mailto:gov@zebru.org)

**50) ZIMBABWE**

**Mr Godfrey BUZUZI**  
Ministry of Environment, Water and Climate  
P. O. Box 7753  
Causeway, Zimbabwe  
Mobile: +263 4 701 681 3  
Email: [buzuzigodfrey21@gmail.com](mailto:buzuzigodfrey21@gmail.com)

Mr Tichaona Blessings MATOKWE  
Senior Ecologist  
Zimbabwe Parks and Wildlife Management  
Authority  
Lake Kariba Fisheries Research Institute  
P. O. Box 75  
Kariba, Zimbabwe  
Mobile: +263772554734  
Email: [tichbless@gmail.com](mailto:tichbless@gmail.com)

Mrs Roseline Lilian MANDISODZA  
Zimbabwe Parks and Wildlife Management  
Authority  
Lake Kariba Fisheries Research Institute  
P. O. Box 75  
Kariba, Zimbabwe  
Tel : +263 77 24 33 907  
Email : [mandisodzar@gmail.com](mailto:mandisodzar@gmail.com)

Mr Anesu Arthur NYAMUKAPA  
Commercial Counsellor  
Embassy of the Republic of Zimbabwe  
11, Square Josephine Charlotte  
B-1200 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 762 58 08  
Email: [aanyamukapa@gmail.com](mailto:aanyamukapa@gmail.com)  
Email: [tradinfo@skynet.be](mailto:tradinfo@skynet.be)

## PARTICIPANTS FROM INTERNATIONAL AND REGIONAL ORGANIZATIONS

### 1) EUROPEAN COMMISSION

Mr Stefaan DEPYPERE  
Director for International Ocean  
Governance and Sustainable  
Fisheries (B)  
European Commission  
Directorate-General for Maritime Affairs  
and Fisheries  
J-99 03/16  
B-1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 295 43 62  
Email: [Stefaan.Depypere@ec.europa.eu](mailto:Stefaan.Depypere@ec.europa.eu)

### 2) THE WORLD BANK GROUP

Ms. Valerie HICKEY  
Practice Manager, Environment  
The World Bank Group  
Washington DC, USA

### 3) FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Dr. Lystra FLETCHER-PAUL  
FAO Deputy Sub-Regional Coordinator  
for the Caribbean Region  
Representative Barbados and OECS  
Food and Agriculture Organization of the  
United Nations (FAO)

Ms Jacqueline ALDER  
Blue Initiative  
Fisheries and Aquaculture Department  
UN Food and Agriculture Organization  
(FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Tel : +39 065 7 051

### 4) THE AFRICAN DEVELOPMENT BANK AFDB

Mr Ken B. JOHM  
Ag. Manager of the Agriculture Research,  
Production and Sustainability Division  
Immeuble du Centre de Commerce  
International d'Abidjan (CCIA)  
Avenue Jean-Paul II  
01 B.P. 1387  
Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Tel: +225 20 26 20 42  
Email: [K.johm@afdb.org](mailto:K.johm@afdb.org)

### 5) INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION (ILO)

Ms Claudia COENJAERTS  
Director of the ILO Decent Work Team  
Geneva, Switzerland

### 6) INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT (IFAD)

Mr. Adolfo BRIZZI  
Director of the Policy and Technical  
Advisory Division  
International Fund for Agricultural  
Development (IFAD)  
Rome, Italy

### 7) CARIBBEAN REGIONAL FISHERIES MECHANISM (CRFM)

Mr. Milton HAUGHTON  
Executive Director  
CRFM Secretariat  
Princess Margaret Drive  
P.O. Box 642  
Belize City, Belize  
Tel: 501-223-4443  
Email: [milton.haughton@crfm.int](mailto:milton.haughton@crfm.int)  
Email: [milton.haughton@crfm.net](mailto:milton.haughton@crfm.net)

**8) ORGANISATION OF  
EASTERN CARIBBEAN STATE  
(OECS)**

Mr David ROBIN  
Programme Coordinator  
Ocean Governance of Fisheries  
Organisation of Eastern Caribbean State  
(OECS)  
Morne, Fortuné  
P.O. Box 179  
Castries, Saint Lucia  
Tel: +758 455 6344/6327 (0)  
Tel : +758 285 54 59  
Email: [drobin@oeecs.org](mailto:drobin@oeecs.org)

**9) UNION ECONOMIQUE ET  
MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE  
(UEMOA)**

Mme Maria Luisa Cassama FERREIRA  
Directeur des Ressources Animales et  
Halieutiques et Directeur de Cabine p.i. du  
Département de la Sécurité Alimentaire,  
de l'Agriculture, des Mines et de  
l'Environnement (DSAME) Commission  
de l'UEMOA  
380,Av. Prof.KI Zerbo 01 BP 543  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Tel : +226 25 32 88 10  
Tel : +226 25 31 85 84  
Email : [mlferreira@uemoa.int](mailto:mlferreira@uemoa.int)

Mr Abdou SEYNI  
Représentant resident Représentation de la  
Commission de l'UEMOA  
79, Boulevard Brand Whitlock  
B-1200 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 763 07 87  
Email: [uemoa-bxl@skynet.be](mailto:uemoa-bxl@skynet.be)

**10) COMESA**

Dr. Yoseph Shiferaw MAMO  
Senior Fisheries and Livestock Officer  
COMESA Secretariat  
Ben Bella Road, P.O. Box 30051,  
Lusaka, Zambia  
Tel: +260979051919  
Email: [ymamo@comesa.int](mailto:ymamo@comesa.int)  
Email: [yosephshiferaw@yahoo.com](mailto:yosephshiferaw@yahoo.com)

**11) PACIFIC ISLANDS FORUM  
FISHERIES AGENCY (FFA)**

Mr Mike BATTY  
Director Fisheries Development,  
Pacific Islands Forum Fisheries Agency  
(FFA)  
Honiara, Solomon Islands  
Tel: +677 21124 Ext 285  
Email: [mike.batty@ffa.int](mailto:mike.batty@ffa.int)

**12) SADC**

Dr. Motseki HLATSHWAYO  
Technical Advisor- Fisheries, Food  
Agriculture and Natural Resources, SADC  
Secretariat  
P/Bag 0095  
Gaborone, Botswana  
Tel: +2673951863, Ext. 1264  
Email: [mhlatshwayo@sadc.int](mailto:mhlatshwayo@sadc.int)

**13) AFRICAN UNION COMMISSION**

Mr Mohamed B.D. SEISAY  
Senior Fisheries Officer  
African Union  
Interafrican Bureau for Animal Resources  
(AU-IBAR)  
Kenindia Business Park  
Museum Hill, Westlands Road  
P.O. Box 30786  
00100 Nairobi, Kenya  
Tel: +254 (20) 3674 000 / 201  
Email: [Mohamed.seisay@au-ibar.org](mailto:Mohamed.seisay@au-ibar.org)

**14) COREP**

Mr Emile ESSEMA  
Secrétaire Exécutif de la Commission  
Régionale  
des Pêches du Golfe de Guinée (COREP)  
BP : 161  
Libreville, Gabon  
Tél : +241 07 06 23 64  
Email : [essemile@yahoo.fr](mailto:essemile@yahoo.fr)

## 15) CEDEAO

Monsieur Tchambakou AYASSOR  
Commissaire en charge de l'Agriculture,  
de l'Environnement et des Ressources en  
Eau

Abuja, Nigeria

Email: [tayassor@ecowas.int](mailto:tayassor@ecowas.int)

Email:

[tchambakou.ayassor1952@gmail.com](mailto:tchambakou.ayassor1952@gmail.com)

## OTHERS

### 1) FISH-I- AFRICA

Mr Per Erik BERGH

Stop Illegal Fishing

P.O. Box AD 45, ADD, Postnet Kgale

Gaborone, Botswana

Tel: +267 3926298

Tel: +267 71559767

Email: [pct@stopillegalifishing.com](mailto:pct@stopillegalifishing.com)

Email : [pebergh@nfds.info](mailto:pebergh@nfds.info)

### 2) FISHERIES TRANSPARENCY INITIATIVE (FITI)

Mr Sven BIERMANN

Director, Fisheries Transparency Initiative  
(FITI)

Berlin, Germany

Email: [sbiermann@governance-  
platform.org](mailto:sbiermann@governance-<br/>platform.org)

### 3) PELAGIC DATA SYSTEMS

Dr. Melissa GARREN

Adjunct Research Professor at the  
California State University Monterey Bay  
and Chief Scientific Officer  
of Pelagic Data Systems

California, USA

Email: [melissa@pelagicdata.com](mailto:melissa@pelagicdata.com)

### 4) KELLEY DRYE

Mr David FRULLA

Washington DC, USA

Email: [dfrulla@kelleydrye.com](mailto:dfrulla@kelleydrye.com)

Ms Anne HAWKINS

Washington DC, USA

Email: [ahawkins@kelleydrye.com](mailto:ahawkins@kelleydrye.com)

Dr. Frédéric DOPAGNE

Associate Professor at the University  
of Louvain (UCL)

Belgium

Email: [fdopagne@kelleydrye.com](mailto:fdopagne@kelleydrye.com)

## ACP SECRETARIAT

- 1) H.E. Dr Patrick I. GOMES  
Secretary General  
Tel: +32 2743 06 01  
Email: [sg@acp.int](mailto:sg@acp.int)
- 2) Mr Viwanou GNASSOUNOU  
Assistant Secretary General  
Department of Sustainable Economic  
Development and Trade  
Tel: +32 2743 06 36  
Email: [vgnassounou@acp.int](mailto:vgnassounou@acp.int)
- 3) Ms Angela MITCHELL  
Head of Conference Services  
Tel: +32 2743 06 51  
Email: [angela@acp.int](mailto:angela@acp.int)
- 4) Mr Peter WEKESA  
Expert Fisheries  
Department of Sustainable Economic  
Development and Trade  
Tel: +32 2743 06 34  
Email: [wekesa@acp.int](mailto:wekesa@acp.int)
- 5) Mr Dieudonné NOUNOMO  
Reviser, French Section  
Tel: +32 2743 06 48  
Email: [nounomo@acp.int](mailto:nounomo@acp.int)
- 6) Ms Karen M. HENRY  
Reviser, English Section  
Tel: +32 2743 06 73  
Email: [khenry@acp.int](mailto:khenry@acp.int)
- 7) Mr Justin FORTUNE  
Interpreter  
Tel: +32 2743 06 72  
Email: [fortune@acp.int](mailto:fortune@acp.int)



- 8) Mrs Eugénie NJANDA  
Interpreter  
Tel: +32 2743 06 75  
Email: [njanda@acp.int](mailto:njanda@acp.int)
- 9) Mr Amath FAYE  
Interpreter  
Tel: +32 2743 06 77  
Email: [faye@acp.int](mailto:faye@acp.int)  
Mr Harold GEORGES  
Interpreter  
Tel: +32 2743 06 77  
Email: [fortune@acp.int](mailto:fortune@acp.int)
- 10) Mrs Josephine LATU-SANFT  
Press Attaché  
Tel: +32 2743 06 17  
Email: [latu@acp.int](mailto:latu@acp.int)
- 11) Mr Jacob YOUSOUF  
Assistant Accountant  
Tel: +32 2743 06 27  
Email: [yousseouf@acp.int](mailto:yousseouf@acp.int)
- 12) Ms Josephine BYALUGABA  
Personal Assistant to the Assistant  
Secretary General  
Department of Sustainable Economic  
Development and Trade  
Tel: +32 2743 06 35  
Email: [josephine@acp.int](mailto:josephine@acp.int)
- 13) Mr Lucien LUNDULA  
Conference Assistant  
Tel: +32 2743 06 82  
Email: [lucien@acp.int](mailto:lucien@acp.int)

### **ACP CONSULTANTS**

- 1) Benoit CAILLART  
Cardno Emerging Markets (UK)Ltd.  
Oxford House, Oxford road, Thame,  
Oxon, OX9 2AH, UK  
[b.caillart@fs-marine.fr](mailto:b.caillart@fs-marine.fr)
- 2) Gaelle KERVELLA  
Cardno Emerging Markets (UK)Ltd  
Oxford House, Oxford road, Thame,  
Oxon, OX9 2AH, UK  
[gkervella@gmail.com](mailto:gkervella@gmail.com)